

Département

Des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 066-216601831-20260321-2026_19-DE



De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.

En exercice : 7

Présents : 7

Suffrages exprimés : 7

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur METIVIER Guy, Maire.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CADENE David, CHANTREL Magali, LE BARS Jocelyne, LLABOUR Fabrice,

Absent excusé :

M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Date de la convocation :
17 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la charte de partenariat signée le 17 octobre 2006 par la Préfecture et l'Association des Maires et des Adjointes des Pyrénées Orientales, il y a lieu de désigner un correspondant « sécurité routière ».

Délibération n°2026-19 :
Désignation du correspondant « sécurité routière »

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité, désigne :
Monsieur BONNEFOY Daniel comme correspondant « sécurité routière ».

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Guy METIVIER



Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture